



## **REGLEMENT INTERIEUR DU CIMETIERE**

**Le cimetière de Bassy est situé autour de l'Eglise qui domine le Rhône et Seyssel. Sa situation géographique en fait également un lieu de promenade qui doit rester agréable.**

**Pour le respect dû aux familles qui font un effort important pour entretenir leurs tombes, la Commune vous demande de suivre ces recommandations :**

- Un minimum de silence doit être respecté.
- Aucun animal n'est toléré dans le cimetière.
- Le cimetière est interdit aux deux roues.
- Il est formellement interdit de jeter tous objets (pots de fleurs, emballages ...), déblais ou matériaux de toutes sortes par-dessus la barrière.

### **Travaux :**

- Tous les travaux dans le cimetière doivent faire l'objet d'une demande écrite en mairie huit jours avant le commencement.
- Au commencement du chantier, prévenir le secrétariat de mairie (tel : 04 50 59 01 09).
- En cas de terrassement avec un engin mécanique, stocker la terre à proximité, effectuer le remblai en enlevant toutes les pierres, remettre en état la pelouse en égalisant le terrain, au besoin en le réengazonnant.

- Le surplus de remblai sera stocké à l'emplacement prévu à cet effet (à voir avec l'agent communal d'entretien).
- Un nettoyage complet des allées sera effectué en fin de chantier.
- Dans le cas d'allée en gravier, purger le gravier de toute terre, remettre du gravier en complément si nécessaire.
- Aucun béton ne sera réalisé à même le sol, que ce soit dans les allées du cimetière ou sur le parking.
- En cas de réalisation de caveau, faire constater par un représentant de la mairie, l'implantation du caveau et son alignement par rapport aux autres tombes.
- **Attention :** le cimetière de Bassy peut comporter des zones avec du rocher, prévoir le matériel nécessaire et surtout le temps nécessaire pour une excavation.

## Cavurnes

- Recouvertes éventuellement, et selon le souhait des familles, d'une dalle horizontale, elles peuvent être gravées et permettent un aménagement floral.
- **Les stèles sont proscrites** afin de garantir une harmonie et de préserver le point de vue remarquable du site.

Fait à Bassy le 04 Novembre 2024



Le Maire

Rémi PONCET